

# NOUVELLES ÉTOILES

## CONCOURS INTERNATIONAL A DISTANCE POUR JEUNES MUSICIENS

De 3 à 26 ans



**NOUVELLES  
ÉTOILES** 7<sup>th</sup> Edition

INTERNATIONAL YOUTH MUSIC COMPETITION «NOUVELLES ÉTOILES»

Classical & Jazz Music  
3 - 26 years old candidates  
Apply between 1st December 2022 and 20th January 2023

Paris, France

VOCAL / CHANT  
PIANO / PIANO  
STRINGS / CORDES

WINDS / VENT  
CHAMBER MUSIC / MUSIQUE DE CHAMBRE  
CHORUS, ORCHESTRAS / CHORALE, ORCHESTRE

## 7<sup>ème</sup> Edition

### du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 janvier 2023

Inscriptions ouvertes jusqu'au 20 janvier 2023

Contact : Mme Maria Christiany, directrice artistique

E-mail : [nouvelle.etoile.competition@gmail.com](mailto:nouvelle.etoile.competition@gmail.com)

Secrétariat : +33(0)6 40 11 18 47

## ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

Cet évènement a été fondé à l'initiative de Maria Christiany, présidente de l'**association de musique et des arts franco-russe « ArtimA »** basée à Paris, violoniste-concertiste et professeur de violon.

**Cet évènement se réalise également avec le soutien :**

- d'organisations diplomatiques et culturelles ;
- du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Jean Wiener » (Grand Paris, Bobigny) ;
- l'orchestre international « Uniart »
- de luthiers de Cremona Maria Strelnikova et Alessandro Sironi ;

## OBJECTIFS

L'objectif de Nouvelles Etoiles est de découvrir de jeunes talents musicaux prometteurs et de les soutenir dans leur futur développement professionnel. Le but du concours-festival est également de favoriser la coopération et les échanges culturels entre la France et les autres pays.

## DATES ET DEROULEMENT

**La 7<sup>ème</sup> Edition de Nouvelles Etoiles a lieu du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 janvier 2023.**

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 janvier 2023 inclus** et se font de façon dématérialisée.

**Les résultats** seront diffusés à partir du 30 janvier 2023.

**Les diplômes et certificats** seront envoyés par e-mail.

**Les lauréats des Grands Prix et des Prix spéciaux** recevront une récompense financière, en plus de leur diplôme. L'association Artima a mis en place un fonds financier pour récompenser les lauréats des Grands Prix : ces derniers pourront se répartir la somme de 1.200 euros. Les Grands Prix seront sélectionnés parmi tous les participants, indépendamment de leur discipline ou catégorie d'âge.

**Les lauréats** des Grands Prix et des Premiers Prix dans chaque catégorie pourront avoir la possibilité de jouer lors de concerts organisés dans des salles prestigieuses en France et/ou dans d'autres pays à définir, dont certains seront accompagnés par l'orchestre international Uniart. Les dates de ces concerts seront suggérées en tenant compte de la situation épidémiologique mondiale. Les lauréats auront aussi un accès privilégié aux évènements organisés par l'association Artima.

**Le concours se déroulera à distance, en un seul tour.**

Le Jury de Nouvelles Etoiles sélectionnera les lauréats et diplômés sur la base des enregistrements vidéo reçus de la part des candidats : les candidats ayant reçu le plus de points se verront décernés les Grands Prix du concours.

## CATEGORIES

Nouvelles Etoiles est ouvert à deux spécialités musicales : **Classique et Jazz.**

Au sein de ces deux spécialités, les candidats concourront selon les **différentes disciplines musicales** suivantes :

- Chant (classique, folklorique, jazz)
- Piano
- Instruments à vent (bois, cuivres)
- Instruments à cordes
- Instruments folkloriques (musique classique)
- Ensembles de musique de chambre
- Orchestres

- Chœurs

Les candidats pourront participer sous les **nominations** suivantes :

- Solistes,
- Membres d'ensembles instrumentaux et vocaux (jusqu'à 8 participants), y compris les ensembles enseignants – élèves,
- Membres d'orchestres ou grands ensembles instrumentaux ou vocaux (à partir de 9 membres).

Le concours se déroule dans **deux catégories d'âges** :

- Petit soliste - jusqu'à 16 ans,
- Jeune virtuose - jusqu'à 26 ans,

La catégorie d'âge pour les ensembles est déterminée par l'âge moyen des participants.

Les catégories « Petit soliste » et « Jeune virtuose » se répartiront **en groupes d'âge** :

Petit soliste :

- Groupe A : de 3 à 6 ans
- Groupe B : de 7 à 9 ans
- Groupe C : de 10 à 12 ans
- Groupe D : de 13 à 14 ans
- Groupe E : de 15 à 16 ans

Jeune virtuose :

- Groupe A : de 17 à 19 ans
- Groupe B : de 20 à 22 ans
- Groupe C : de 23 à 26 ans

## PROGRAMME

Le concours se déroule en ligne, par enregistrement vidéo.

Les solistes et les ensembles de toutes les catégories doivent enregistrer une vidéo de leur interprétation de deux morceaux (ou deux chansons) de caractères différents. Le programme total (comprenant les deux morceaux) ne doit pas excéder 15 minutes.

A noter :

- Les candidats sont autorisés à jouer avec les partitions.
- Nous n'accepterons que les vidéos réalisées au cours des 12 derniers mois (pas avant).
- En raison de la quarantaine, les enregistrements « à domicile » sont autorisés.
- Il est néanmoins impossible d'envoyer un montage vidéo ou audio.

Les liens vidéo doivent être envoyés au moment de l'inscription par e-mail à [nouvelle.etoile.competition@gmail.com](mailto:nouvelle.etoile.competition@gmail.com) via un lien (ou deux) YouTube ou tout autre service de vidéo en ligne similaire.

Notre Jury évaluera le matériel vidéo envoyé par les candidats et sélectionnera les gagnants sur la base de ces vidéos. L'évaluation est basée sur la note moyenne accordée par les membres du jury.

## INSCRIPTIONS

### Modalités :

Les inscriptions doivent se faire en envoyant par e-mail à [nouvelle.etoile.competition@gmail.com](mailto:nouvelle.etoile.competition@gmail.com) les éléments suivants :

- La biographie artistique du candidat en français, anglais ou russe avec les coordonnées du candidat et sa photo ;
- Les liens vidéo de leurs performances (cf. Programme ci-dessus)
- Un scan du passeport ou de la carte d'identité du candidat.
- Un justificatif du règlement des frais d'inscription
- Le Bulletin d'Inscription en Annexe 1 dûment rempli ou le Google Form que vous pouvez trouver sur ce lien : <https://forms.gle/E7A6qn3oDVfD9xGV8>

### Frais d'inscription :

- Solistes : 35 €,
- Membre d'un petit ensemble de musique de chambre de moins de 6 personnes (duo, trio, etc.) : 20 € par personne ;
- Ensemble de 6 à 10 personnes : 100 € par ensemble,
- Ensemble ou orchestres de 11 à 20 personnes : 150€ par ensemble/orchestre
- Grands ensembles / orchestres plus de 20 personnes : 200€ par ensemble/orchestre

Le règlement du prix de la participation au concours devra être effectué par virement bancaire (cf. coordonnées ci-dessous), Western Union (uniquement pour un virement bancaire), Paypal ([centreatima@gmail.com](mailto:centreatima@gmail.com)) ou Pay Send (FR 76 1820 6001 6060 2728 4185 384) avant d'envoyer le formulaire de candidature.

Un candidat ou son représentant légal peut effectuer son règlement en ligne avec une carte bancaire. Pour cela, il suffit d'aller sur le site de l'association Artima : <https://www.centre-artima.com/> ou en cliquant directement sur le lien : <https://secure.payplug.com/p/jeilE2B>

Pour les candidats européens, il est possible de payer via l'application de smartphone Lydia au numéro +33640111847.

Coordonnées pour le virement bancaire :

Association Artima,  
Adresse postale : 17, rue Bleue, 75009, Paris.

Crédit Agricole d'Ile de France  
Banque : 18206, code guichet 00160  
Compte 60272841853 clé 84  
Iban: FR 76 1820 6001 6060 2728 4185 384 SWIFT BIC- AGRIFRPP882

Il doit être précisé dans le virement bancaire la mention suivante : « Nouvelles Etoiles + Nom de famille du participant ».

**L'inscription est définitive et le remboursement n'est pas possible.**

### Réductions et bourses :

- Réduction : en cas de participation dans deux disciplines musicales ou plus par un candidat, le coût d'inscription à la nomination supplémentaire sera réduit à 50%
- Bourse : les candidats justifiant de peu de ressources et montrant des capacités techniques et musicales exceptionnelles peuvent bénéficier d'une bourse pour la partie ou la totalité des droits d'inscription. Nous vous invitons à faire la demande auprès de l'association Artima, accompagnée de justificatifs. La bourse peut être attribuée aux familles en situation précaire, aux handicapés, aux mères seules ou aux familles vivant en zone de conflit.

## **DROIT A L'IMAGE**

Le candidat ou son représentant légal donne son accord pour la diffusion des vidéos envoyées, ainsi que les photos et tout le matériel audiovisuel qui peut être réalisé pendant le concert dans l'intérêt du concours.

Les vidéos des lauréats et des Grands Prix pourront être postés sur les réseaux sociaux pour déterminer le prix du public.

## **EVALUATION DE LA PERFORMANCE**

La note globale maximale pour la prestation d'un candidat est de 100 points.

Le score est constitué de la somme des points (maximum 20) reçus pour chacun des cinq critères d'évaluation :

- Niveau technique,
- Respect des particularités stylistiques,
- Niveau de difficulté du programme choisi,
- Qualités artistiques,
- Expression.

## **DIPLOMES ET CERTIFICATS**

Selon le résultat du jury, les participants peuvent recevoir un diplôme ou un certificat en fonction du nombre de points attribués.

Les Grands Prix sont décernés aux candidats qui ont reçu du jury la note maximale de 100 points ; les lauréats du Premier Prix sont ceux qui ont reçus de 90 à 99 points ; les lauréats du Deuxième Prix de 80 à 89 points et les lauréats du Troisième Prix de 70 à 79 points.

Les vidéos des Grands Prix, ainsi que celles des lauréats des Premiers Prix, seront publiées sur la chaîne YouTube du concours et sur Facebook pour déterminer le Prix du Public.

Les candidats qui ont obtenu de 50 à 69 points sont diplômés (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Prix). Les participants au concours qui ont reçu un nombre inférieur de points obtiendront un certificat de participation.

Des prix spéciaux peuvent être décernés en tant que second diplôme - ou le seul - pour les candidats dont les performances/conditions de participation ont été exceptionnelles selon certaines normes.

Les diplômes et certificats qui seront délivrés par Nouvelles Etoiles sont les suivants :

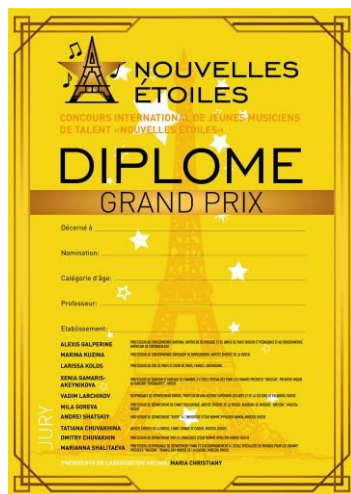
- Diplôme de lauréat du Grand Prix ;
- Diplôme de lauréat 1er, 2ème et 3ème prix ;
- Le participant qui obtient la 4e ou la 5e place reçoit le titre de diplômé ;
- Prix spécial du jury ;
- Prix d'honneur ;
- Certificat d'honneur à l'enseignant pour la préparation du lauréat ;
- Tous les participants n'ayant pas remporté de prix reçoivent un certificat de participation ;
- L'accompagnateur reçoit un certificat (sur demande préalable).

Les diplômes et certificats sont envoyés par voie électronique.

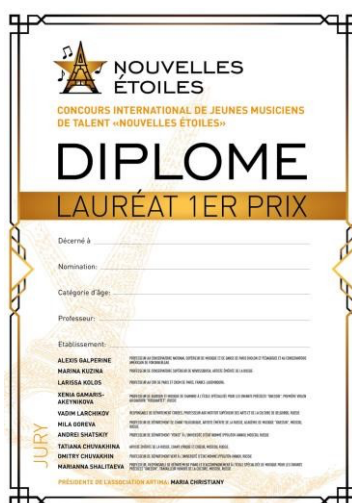
Ci-dessous des exemples de diplômes qui seront délivrés par Nouvelles Etoiles :

Exemples de diplômes qui sont délivrés par Nouvelles Etoiles :

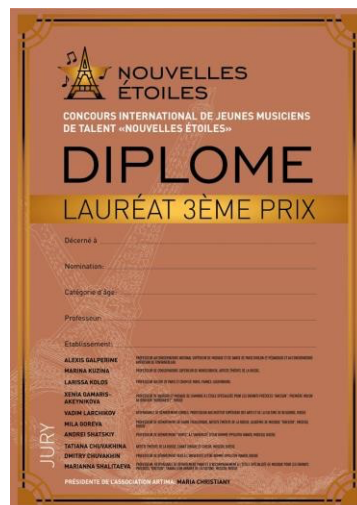
### Diplôme Grand Prix



### Diplôme 1<sup>er</sup> Prix



### Diplôme 3<sup>ème</sup> Prix



## PRIX ET RECOMPENSES

- L'association Artima a mis en place un fonds financier d'un montant total de 1.200 euros destiné à récompenser les lauréats des Grands Prix. Les Grands Prix sont déterminés parmi tous les participants, indépendamment de leur discipline musicale, de leur catégorie et de leur groupe d'âge.
- Participation à un ou plusieurs concert (s) en France et / ou à l'étranger, dans certains cas avec l'accompagnement d'un orchestre ;
- Prix et cadeaux des partenaires de Nouvelles étoiles ;
- Participation aux Master-Classes avec des professeurs renommés ;
- Participation à l'Académie musicale « Nouvelles étoiles », Normandie, France ;
- Prix du partenaire du concours - OFJT (Orchestre français de jeunes talents).

## JURY

Le jury de Nouvelles Etoiles est composé de spécialistes français et internationaux hautement qualifiés dans le domaine musical :

- **Président d'Honneur du Jury : Alexis Galperine.** Alexis est professeur au Conservatoire National Supérieur de musique et de danse de Paris (violon et pédagogie) et au Conservatoire de Fontainebleau.
- **Maria Christiany :** présidente de l'association Artima, professeure au CRD de Bobigny, directrice artistique des concours « Inter Cordes » et « Nouvelles Etoiles », France.
- **David Alan-Nihil :** guitariste Classique et jazz de formation, David est également compositeur néo-classique et auteur de près de 600 œuvres, dont une dizaine de symphonies pour instruments à cordes et Les Angélisme, 366 champs spirituels pour chœurs. David est également à l'origine du festival parisien « Musique Sacrée en capitale ».
- **Jean-Etienne Sotty :** accordéoniste dont les créations contribuent à l'élargissement du répertoire pour accordéons, co-créateur du premier accordéon microtonal en France ;
- **Tatiana Borysenko :** pianiste et professeur de musique de chambre à l'Académie Glier, Kiev, Ukraine et professeur de piano à l'Association Artima, Paris, France ;
- **Igor Ferlan :** violoniste concertiste, Chef d'attaque et violon solo de l'orchestre Uniart, France;
- **Xenia Gamaris-Akeynikova :** professeur de quatuor et musique de chambre à l'école spécialisée pour les enfants précoces « Gnessin », première violon du quatuor « Rusquartet », Russie.

- **Vadim Larchikov** : responsable du département « Cordes » et professeur à l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture de Belgorod, Russie.
- **Victoria Ulianova** : Docteur en sciences pédagogiques. Professeur de musique, Théorie et méthodes de l'enseignement, Ukraine, professeur de musique et de chant chorale, Association Artima, Paris
- **Deborah Tanguy** : professeur - coordinatrice du Département de Jazz au Conservatoire Jean Wiener, Bobigny, France.
- **Andrei Shatskiy**, professeur au département « Vents » de l'Université d'Etat Ippolitov-Ivanov, Moscou, Russie.
- **Tatiana Chuvakhina** : artiste émérite en Russie, chant lyrique et chœur, Moscou, Russie.
- **Dmitry Chuvakhin** : professeur au département « Vents » de l'Université d'Etat Ippolitov-Ivanov, Moscou, Russie.

## CONFÉRENCES ET MASTER CLASSES EN LIGNE

Dans le cadre du concours-festival Nouvelles Etoiles, une série de conférences et de master classes en ligne sera organisée et animée par des membres du jury ainsi que par des experts invités. Une formation professionnelle est prévue pour les enseignants des candidats est notamment prévue.

Les candidats sélectionnés par le jury ainsi que leurs professeurs auront la possibilité de participer gratuitement à certaines de ces conférences et des master classes.

Ces master-classes se tiennent principalement en ligne mais, selon le lieu d'habitation des lauréats et des membres du jury, certaines peuvent être proposées en présentiel.

Tous les participants aux conférences et master classes recevront un certificat.

## REMARQUES

La décision du jury est définitive et sans appel. Selon les résultats du concours, le jury a notamment le droit :

- de partager les prix entre les participants ;
- de ne pas attribuer tous les prix ;
- de ne pas attribuer de Grand Prix ;
- de ne pas attribuer de Grand Prix dans chaque catégorie.

## ANNONCE DES GAGNANTS DU CONCOURS

- Les participants au concours seront informés des résultats du concours et du nom des lauréats à partir de messages postés par les organisateurs sur la page officielle Facebook du concours ([www.necompetition.com](http://www.necompetition.com)), à la date fixée.
- Les vidéos des lauréats et des Grand Prix pourront être mises en ligne sur les réseaux sociaux pour déterminer le Prix du public.
- Les lauréats du Concours ayant reçu des prix financiers – ou leurs représentants légaux – sont tenus de fournir au comité d'organisation les données personnelles du participant (nom, prénom, patronyme, adresse, numéro de téléphone, numéro de compte de virement bancaire) et, éventuellement, d'autres informations nécessaires au bon traitement du dossier et à l'envoi des sommes d'argent
- Un lauréat mineur du concours ne peut recevoir un prix que si les personnes, qui en sont les représentants légaux, en font la demande, sur présentation de pièces justificatives. La non-présentation de documents, confirmant l'autorisation par les personnes susmentionnées, peut être considérée comme un refus de recevoir un prix sous forme d'argent aux termes de ce Concours.



## CONDITIONS SPECIALES

Les participants au Concours autorisent les organisateurs à traiter et à stocker les données des candidats et de leurs représentants légaux. Les coordonnées (téléphone, adresse, e-mail) des participants peuvent être utilisées par les organisateurs pour communiquer avec eux, y compris pour les informer sur les événements à venir de l'Association ArtimA.

Le participant confirme et garantit son consentement à la publication et à l'utilisation gratuite des photos et vidéos envoyées pour la participation au Concours, ainsi que lors d'un tournage éventuel pendant un concert dans le cadre de la compétition.

Les organisateurs ne sont pas responsables du défaut de réception des informations nécessaires de la part du participant, y compris du fait de la faute des organismes de communication, des problèmes techniques et / ou de fraude sur Internet et / ou des canaux de communication utilisés pendant le Concours. Les organisateurs ne peuvent pas non plus être tenus responsables en cas d'impossibilité de communiquer avec le participant en raison d'un défaut d'informations de contact ou d'informations erronées, y compris en cas d'envoi de diplômes et de prix en espèces à la mauvaise adresse, en raison d'une erreur d'orthographe de l'adresse lors de l'inscription.

Tout ce qui n'est pas régi par le présent règlement est régi conformément à la législation en vigueur en République française.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, les organisateurs peuvent, à sa seule discrétion, reporter les dates du Concours.

En envoyant une candidature, le participant et / ou son représentant légal souscrit à tous les points de cette disposition.

## ORGANISATION DES TOURNÉES POUR LES LAURÉATS

Le comité organisateur du concours est en charge également de l'organisation des concerts et des répétitions, de la publicité et de la distribution des billets et des invitations aux officiels et sponsors potentiels.

Les tarifs et conditions du transport et de l'hébergement des lauréats concernés seront discutées au cas par cas.

En raison de la situation épidémiologique incertaine, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dates de la tournée proposée.

## CONTACTS

**Adresse postale :** Association ArtimA 17, rue Bleue, 75009 Paris, France

**Page Facebook :** <https://www.facebook.com/NouvellesEtoilesCompetition>

**Site Web :** <https://www.centre-artima.com/>

**Adresse e-mail :** [nouvelle.etoile.competition@gmail.com](mailto:nouvelle.etoile.competition@gmail.com)

**Responsables Partenariat & Sponsoring :**

- Maria Christiany :+33( 0)640111847
- Jean-Michel Christiany :+33( 0)684110786
- Responsable Communication : Camille Guillain : [nouvelle.etoile.competition@gmail.com](mailto:nouvelle.etoile.competition@gmail.com)
- Responsable-stagiaire : Alexandre Melashvili : [nouvelle.etoile.competition@gmail.com](mailto:nouvelle.etoile.competition@gmail.com)



Annexe : bulletin d'inscription



## BULLETIN D'INSCRIPTION

pour participer au concours-festival international de musique en ligne

### “Nouvelles Etoiles” 7<sup>ème</sup> Edition

Nom et Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'établissement d'enseignement musical : .....

Spécialité musicale :

- Classique
- Jazz

Discipline :

- Chant
- Piano
- Instruments à cordes
- Instruments à vent (bois et cuivres)
- Instruments folkloriques (musique classique)
- Ensembles de musique de chambre
- Orchestres
- Chœurs

**Catégorie :**

- Soliste
- Ensemble instrumental et/ou vocal (max. 8 participants)
- Orchestre, grand ensemble instrumentale et/ou (à partir de 9 participants)

**Groupe d'âge :**

Petit Soliste

- Groupe A : de 3 à 6 ans
- Groupe B : de 7 à 9 ans
- Groupe C : de 10 à 12 ans
- Groupe D : de 13 à 14 ans
- Groupe E : de 15 à 16 ans

Jeune virtuose

- Groupe A : de 17 à 19 ans
- Groupe B : de 20 à 22 ans
- Groupe C : de 23 à 26 ans

**Numéro de téléphone** (incluant le code pays) : .....

**Adresse :**

.....  
.....  
.....

**E-mail :** .....

**Nom de l'enseignant :** .....

**Nom de l'accompagnateur :** .....

**Programme avec l'indication exacte des noms et initiales des auteurs, le nom des œuvres exécutées et la durée de chaque morceau :**

.....  
.....  
.....

*En signant ce bulletin d'inscription, le représentant légal accepte le traitement des données personnelles, ainsi que l'utilisation des photos et vidéos soumises dans le cadre du concours et leur diffusion sur les réseaux sociaux. Le représentant légal confirme également avoir reçu, lu et accepté le règlement du concours.*

Date ..... / ..... / .....

Signature :